

## Réunion EROLF du 12 septembre 2023 :

---

*Pour les questions de 1 à 15, la réponse a été donnée par notre Président en direct, consultez sa réponse en visionnant l'émission via le lien transmis par la FDC, minute 59 :49 « réponse aux questions ».*

---

**Question n°1 :** « Quand comptez-vous diminuer les populations de sangliers !!! Je suis agriculteur et chasseur, je pense que les experts n'effectuent pas leur travail correctement (expertise 35ha de maïs en 2 heures) ils ne sont pas cohérents dans leur estimation et aucun dialogue possible. Bracelets trop chères les chasseurs n'en reprennent pas à cause du tarif. Cordialement ».

**Question n°2 :** « Bonjour, quand vous dites « il faut chasser efficacement ». Ayant une petite chasse, je suis en zone verte cette année. La saison passée, on a fermé nos bracelets, on a repris deux fois des bracelets supplémentaires. Et cette année, en zone verte, on les paie 60€ pièce.

Alors je ne suis pas tout à fait d'accord. La réponse de la fédération de la chasse : Monsieur, vous avez tué trop de sangliers la saison dernière par rapport aux 100 ha ».

**Question n°3 :** « Nous entendons parler d'une liste chasse aux élections européennes 2024, qu'en est-il ? »

**Question n°4 :** « La commune sur laquelle se situe mon plan de chasse figure dans l'AP point noir, quelles contraintes s'imposent à moi ? »

**Question n°5 :** « Bonjour, serait-il possible de connaître le liste des communes classées « point noir ». »

**Question n°6 :** « Y a-t-il un moyen d'avoir une liste des battues administratives au sanglier organisées sur le département ? »

**Question n°7 :** « Bonjour, très bien la possibilité de chasser le sanglier et le chevreuil à partir du 17 septembre mais il faudrait communiquer cela car les promeneurs vététistes et autres ne sont pas au courant. Donc chassant aux portes de Dijon, je préfère attendre le 14 octobre car la population en a l'habitude et afin d'éviter les conflits. Bien cordialement »

**Question n°8 :** « Bonjour, certains points de collecte ont été revus. Pourquoi celui de Montoillot (Zone 5 massif 01) n'a-t-il pas été réactivé malgré plusieurs demandes et surtout le risque sanitaire (tuberculose bovine) qui pèse sur cette zone ? »

**Question n°9 :** « Bonsoir, Au vu du gros taux de naissance du blaireau cette année, peut-il dans le futur être reclassé en tant que nuisible ? »

**Question n°10 :** « Je souhaite m'investir sur le petit gibier et signer la convention de gestion faisant proposée par la FDC 21. Ma commune est limitrophe d'un GIC petit gibier, quelles contraintes s'imposeront à moi en matière de chasse ? »

**Question n°11 :** « On entend parler de la PPA, notamment très proche de la frontière italienne, qu'en est-il de la situation en France ? »

**Questions n°12 :** « Pourquoi vouloir remettre du petit gibier sans obliger les agriculteurs à replanter des haies ? »

**Question n°13 :** « Qu'en est-il de la présence du loup et du lynx en Côte d'Or ? »

**Question n°14 :** « Depuis quelques années, nous entendons parler d'autorisations de chasses particulières, à quoi cela correspond, comment ça marche ? »

**Question n°15 :** « Bonsoir, Mr le Président, pourquoi augmenter le prix des bagues de sangliers vu la croissance de plus en plus importante alors que dans certains départements il n'y a plus de bagues et toujours autant de sus scrofa scrofa ? Félicitation à la société EROLF pour cette super réalisation et fidélité aux cotés des chasseurs et sociétés. »

---

*Les questions 16 à 20 ci-dessous n'ont pas pu être posées en directe, ou sont arrivées après l'émission, les réponses de la FDC figurent ci-dessous.*

---

**Question n°16 :** « En ce qui concerne le petit gibier vous parlez de haies mais il faudrait peut-être inciter l'état ou les organismes compétents à prendre des dispositions contre les chats domestiques qui deviennent errants et ravagent toutes les portées ou nids. Merci »

**Réponse FDC 21 :** Le chat domestique n'est ni une espèce chassable ni une espèce classée ESOD. A ce titre, sa divagation relève du ressort de son propriétaire. Les fédérations des chasseurs n'ont pas de pouvoir en la matière.

**Question n°17 :** « ChassAdapt n'est pas disponible pour les portables récents car elle a été conçue pour une version plus ancienne d'Android. Une mise à jour est-elle prévue ? »

**Réponse FDC 21 :** Nous n'avons à ce jour pas connaissance de ce genre de problème, nous questionnerons la FNC, référente sur ce dossier, pour lever tous les freins éventuels à l'utilisation de cette application.

**Question n°18 :** « Vous parlez des ESOD, qu'en est-il du ragondin ? »

**Réponse FDC 21 :** Le ragondin figure sur la liste des espèces d'animaux non indigènes classés par arrêté ministériel « susceptibles d'occasionner des dégâts », sur l'ensemble du territoire métropolitain. Cet arrêté ministériel annuel précise les périodes et les modalités de sa destruction : le ragondin peut être piégé en tout lieu / détruit à tir / déterré avec ou sans chien, toute l'année. Bien entendu, avec un permis de chasser en cours de validité en période de chasse, et en tout temps l'autorisation écrite du/des propriétaires.

**Question n°19 :** « Bonsoir, merci de partager toutes ces informations importantes pour l'année en cours. Pouvez-vous me dire pourquoi les techniciens petits gibiers ne peuvent pas se déplacer sur un territoire à 50min de Dijon, alors que je paie le contrat de service petit gibier depuis plusieurs années ? J'aimerais une réponse ou un remboursement, merci. »

**Réponse FDC 21 :** Nous nous permettrons de reprendre contact avec vous dans les meilleurs délais pour organiser un rendez-vous sur votre territoire si vous souhaitez échanger sur le petit gibier avec nos techniciens, et ce même si le contrat de service n'existe plus depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023.

**Question n°20 :** « Quel est votre avis sur les ENS (Espace Naturel Sensible) en cours de déploiement sur la région ? Y a-t-il un impact à prévoir sur la chasse ? Un risque de contraintes sur la chasse à moyen/long terme ? »

**Réponse FDC 21 :** Notre FDC n'est malheureusement pas associée directement à la définition des zonages dans le cadre de la stratégie nationale pour les aires protégées et de sa déclinaison

*régionale. Tout juste a-t-elle été associée à une réunion de présentation le 22 octobre 2021, sans suite à ce jour.*